

Tribunal cantonal : Commande de livres : librairies jurassiennes pénalisées ?

La bibliothèque du Tribunal cantonal commande chaque année pour plusieurs milliers de francs de livres.

Il apparaît évident que les acteurs économiques régionaux, soit les librairies jurassiennes, devraient être privilégiés pour de tels achats. Il semble cependant que cela ne soit pas forcément le cas.

Il est utile de mentionner que la commission de la justice avait, il y a quelque temps, questionné le Tribunal cantonal à ce sujet et n'avait pas obtenu une réponse claire et chiffrée. Cette ambiguïté pourrait laisser supposer que toutes les librairies jurassiennes ne sont pas logées à la même enseigne et que, notamment, des commandes se font à l'extérieur du Canton.

Ainsi, afin de faire le point sur la situation, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions ci-dessous :

- Pour quel montant la bibliothèque du TC commande-t-elle des livres annuellement ? Pour 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et de janvier à juin 2018 ?
- Combien de librairies compte le canton du Jura ? Comment se fait la clé de répartition des commandes entre les librairies jurassiennes ? Merci de donner les chiffres précis pour les années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et de janvier à juin 2018 pour chaque librairie du Jura.
- Pour quel montant la bibliothèque du TC commande-t-elle des livres à l'extérieur du Canton ? Pourquoi des commandes sont-elles passées hors Canton ?

Delémont, le 20 juin 2018

The bottom of the page contains several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a signature that appears to be 'L. Wok' with a circular stamp below it containing the number '1188'. In the center, there is a signature that looks like 'P. Rueb' and another one that is partially obscured. On the right, there is a signature that looks like 'L. Wok' and another one that is partially obscured. The text 'L'auteur Yves Gigon' is printed above the signatures on the right side.